Jeudi, 17 septembre 2020

P9_TA(2020)0235

Situation humanitaire au Mozambique

Résolution du Parlement européen du 17 septembre 2020 sur la situation humanitaire au Mozambique (2020/2784(RSP))

(2021/C 385/16)

Le Parlement européen,

— vu la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,

— vu les conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme,

— vu le pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

— vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies et ses objectifs de développement durable (ODD),

— vu le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations unies du 10 septembre 2020 sur la situation au Mozambique ([1]),

— vu le rapport de l'OCHA du 29 juin 2020 sur la situation au Mozambique,

— vu l'avis sur le Mozambique adopté le 1er mai 2020 par le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire lors de sa 87e session,

— vu les rapports du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme sur le Mozambique,

— vu le rapport du groupe de travail des Nations unies sur la procédure d'examen périodique universel du 12 avril 2016,

— vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1984, et son protocole facultatif, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 2002,

— vu les conclusions du Conseil du 22 avril 2020 sur le Mozambique,

— vu la communication de la Commission du 9 mars 2020 intitulée «Vers une stratégie globale avec l'Afrique» (JOIN(2020)0004),

— vu le rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019 sur le Mozambique,

— vu le programme indicatif national de l'Union européenne en faveur du Mozambique et le onzième Fonds européen de développement 2014-2020,

— vu le rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne au Mozambique sur les élections législatives et provinciales du 15 octobre 2019,

— vu l'accord de Cotonou,

([1]) https://reliefweb.int/report/mozambique/mozambique-situation-report-10-september-2020

— vu le 28e dialogue politique entre l'Union européenne et le Mozambique du 5 juin 2020,

— vu l'accord de partenariat économique entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et l'Union européenne,

— vu ses résolutions antérieures sur le Mozambique et la région de la CDAA,

— vu la déclaration du coprésident de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE du 29 juin 2020,

— vu la charte africaine des droits de l'homme et des peuples,

— vu la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance,

— vu la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme,

— vu les principes fondateurs de la CDAA,

— vu les conclusions de la CDAA du 17 août 2020 sur le Mozambique,

— vu l'accord de paix et de réconciliation nationale de 2019,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que le groupe terroriste Al-Chabab, qui serait lié au groupe armé qui se fait appeler «État islamique de la province d'Afrique centrale», a commis depuis octobre 2017 plus de 500 attentats violents dans le nord de la province de Cabo Delgado, terrorisant la population locale, tuant plus de 1 500 personnes, causant le déplacement de plus de 250 000 individus et conduisant plus de 700 000 personnes à avoir besoin d'aide;

B. considérant que ces attentats terroristes deviennent de plus en plus violents et que de nombreux villages ont été attaqués, menant à l'incendie ou à la destruction de plus de 1 000 maisons; considérant que des militants auraient commencé à enlever des femmes et des filles;

C. considérant qu'en août, des groupes djihadistes se sont emparés de la ville portuaire stratégique de Mocímboa da Praia, port essentiel pour faciliter l'exploitation du pétrole et du gaz naturel liquéfié (GNL); considérant que la mainmise d'Al-Chabab sur la ville laisse penser que ce groupe terroriste est de plus en plus fort et organisé;

D. considérant que les rebelles islamistes recourent de plus en plus au trafic illicite de stupéfiants pour se financer;

E. considérant que l'histoire du Mozambique n'est pas marquée par l'islamisme; considérant qu'environ 30 % des 31 millions d'habitants du Mozambique sont catholiques, que 18 % sont musulmans et que seules deux provinces, Cabo Delgado et Niassa, ont une population majoritairement musulmane;

F. considérant que les interventions militaires des autorités mozambicaines n'ont pas permis de mettre un terme aux attentats ni d'apporter des solutions à cette situation d'urgence humanitaire, qui se dégrade à une vitesse inquiétante;

G. considérant que les forces de sécurité du gouvernement mozambicain ont réagi avec une violence injustifiée, parfois en enfreignant des engagements internationaux en matière de droits de l'homme; considérant que le président mozambicain, Filipe Nyusi, a reconnu que les autorités de la province de Cabo Delgado ont commis des «violations involontaires» des droits de l'homme; considérant que des cas d'atteinte à la liberté d'expression et de harcèlement de journalistes ont été signalés;

H. considérant que l'armée mozambicaine n'est pas suffisamment équipée pour faire face à la montée du terrorisme dans la région; considérant que des craintes légitimes subsistent quant au risque de propagation de la rébellion aux pays voisins et de déstabilisation de la région;

I. considérant que plus de la moitié des personnes frappées par la violence dans la province de Cabo Delgado sont des enfants; considérant que des accusations de recrutement d'enfants dans des groupes armés, d'enlèvements et de violences sexuelles et sexistes à l'encontre de femmes et de filles ont été formulées; considérant que la population se retrouve souvent prise en otage dans la lutte entre les groupes armés et les forces militaires de l'État;

J. considérant que le Mozambique a l'obligation de faire appliquer les normes fondamentales en matière de droits de l'homme découlant des conventions internationales qu'il a ratifiées, y compris dans ses centres de détention; considérant que les forces de sécurité du Mozambique ne devraient pas répondre aux actions barbares attribuées à Al-Chabab par d'autres violations des droits de l'homme;

K. considérant que l'Agence pour le développement intégré du Nord («Agencia de desenvolvimento integrado do norte») a été créée en mars 2020 en vue spécifiquement de remédier aux faiblesses socio-économiques du nord du pays;

L. considérant qu'un accord de paix et de réconciliation nationale a été signé en août 2019 afin de pacifier le pays, de mettre fin à la violence, de parvenir à une démocratie ne laissant personne de côté et d'améliorer la situation des droits de l'homme et des droits civiques;

M. considérant que la situation du Mozambique demeure très fragile et que le pays peine à faire face à toutes ses difficultés sécuritaires, économiques et sociales; considérant que le Mozambique est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés, situé au 180e rang sur 189 pour l'indice de développement humain, et que l'espérance de vie moyenne à la naissance y est de seulement 58 ans; considérant que plus de 10 millions de Mozambicains vivent dans le dénuement extrême et l'insécurité alimentaire; considérant que cette situation concerne particulièrement les femmes et les groupes vulnérables, qui font face aux plus grandes difficultés;

N. considérant que la COVID-19 a mis en lumière la fragilité de l'économie régionale, où l'absence de protection sociale appropriée a conduit des millions de personnes travaillant dans l'économie informelle ou ayant perdu leur emploi à se retrouver vulnérables face à la misère et à la famine, et parfois à subir des violations de leurs droits fondamentaux; considérant qu'au 9 septembre 2020, le Mozambique a enregistré plus de 4 500 cas confirmés de COVID-19, dont 27 décès, dans les onze provinces du pays;

O. considérant que le Mozambique a été ravagé au cours des dernières années par des catastrophes naturelles liées au climat, dont deux cyclones majeurs en 2019, ce qui a encore aggravé la pauvreté et l'insécurité, déjà élevées; considérant que ces catastrophes ont entraîné une vaste insécurité alimentaire et une malnutrition chronique dans certaines régions du pays, où plus de 43 % des enfants âgés de moins de cinq ans présentent un retard de croissance; considérant que l'on estime à 7,9 millions le nombre de personnes ayant un besoin urgent d'aide humanitaire en 2020;

P. considérant que la solidarité à l'intérieur du Mozambique s'est accrue, étant donné que le sort de la population de la province de Cabo Delgado a particulièrement attiré l'attention, menant des jeunes mozambicains à lancer une campagne de solidarité nationale pour cette province, grâce au mot-dièse #CaboDelgadoTambénÉMocambique (Cabo Delgado aussi fait partie du Mozambique), afin de sensibiliser la population à la situation tragique de la région;

Q. considérant qu'en 2010 et en 2013, d'immenses réserves de gaz ont été découvertes au Mozambique; considérant que ces réserves représentent environ 5 000 milliards de mètres cubes de gaz, ce qui en fait la neuvième plus grande réserve mondiale; considérant que le Mozambique pourrait s'élever parmi les quatre producteurs de GNL les plus importants au monde; considérant que l'on s'attend à des investissements d'au moins 60 milliards de dollars des États-Unis dans les prochaines années en vue de l'exploitation de ces réserves, ce qui constituera la plus grande somme jamais investie en Afrique subsaharienne;

R. considérant qu'il convient de s'appuyer, dans la défense des intérêts industriels et économiques étrangers, y compris européens, sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; considérant que la Commission étudie actuellement des engagements contraignants en matière de devoir de diligence, de sorte que les investisseurs de l'Union et les acteurs des industries extractives agissent de manière responsable et contribuent au développement local des pays comme le Mozambique;

S. considérant que le Mozambique, et en particulier sa province du Cabo Delgado, qui affiche les plus hauts taux d'analphabétisme, d'inégalité et de malnutrition infantile du pays, sont riches en ressources naturelles et en matières premières, ce qui attire les investissements de nombreuses entreprises internationales et européennes, lesquelles luttent pour l'accès au marché des ressources naturelles; considérant que certains rapports montrent une distribution inégale des revenus issus des ressources naturelles au Mozambique;

T. considérant que le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 13 avril 2020 un allègement immédiat de la dette de 25 pays membres, et que le Mozambique a ainsi reçu 309 millions de dollars des États-Unis au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, afin de lutter contre les incidences de la pandémie de COVID-19;

U. considérant que Myrta Kaulard, coordinatrice humanitaire résidente des Nations unies au Mozambique, a demandé le 4 juin 2020 à la communauté internationale de renforcer son soutien au Mozambique;

V. considérant que l'Union européenne s'est engagée à verser au Mozambique 200 millions d'euros au titre de l'aide à la relance après les cyclones de 2019, puis 110 millions d'euros au titre de l'aide face à la COVID-19;

W. considérant que la stratégie régionale antiterroriste de la CDAA de 2015, mise au point conformément à la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, prévoit une aide pour empêcher la radicalisation des jeunes, assurer la sécurité des frontières, garantir l'aide humanitaire et lutter contre les causes profondes du terrorisme;

X. considérant que le Mozambique exerce actuellement la présidence tournante de la CDAA; considérant que le 17 août 2020, au cours de son 40e sommet, l'organisation régionale a félicité le pays pour ses efforts sans relâche contre le terrorisme et les attentats violents, a exprimé la solidarité de la CDAA et sa volonté de soutenir le Mozambique face au terrorisme et aux attentats violents, et a condamné tous les actes terroristes et toutes les attaques armées;

Y. considérant qu'en avril 2020, la délégation de l'Union européenne au Mozambique et le Conseil ont exprimé leurs vives inquiétudes quant aux attentats dans la province de Cabo Delgado et à l'escalade de la violence contre les civils;

Z. considérant que la situation dans la province de Cabo Delgado, malgré sa brutalité et son bilan humain effroyable, n'a pas attiré l'attention de la communauté internationale, ce qui a entraîné une perte de temps qui aurait été précieux pour s'attaquer plus tôt et plus efficacement aux problèmes;

1. se déclare vivement préoccupé de la dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du Mozambique, notamment dans la province de Cabo Delgado, et adresse ses condoléances aux plus de 1 500 victimes des violences; exprime sa solidarité et son soutien à la population, en particulier aux plus de 250 000 personnes qui ont dû fuir leur domicile;

2. souligne que les problèmes sécuritaires actuels aggravent encore une situation humanitaire déjà extrêmement fragile, du fait du retard de développement considérable, des chocs climatiques et des conflits;

3. prie les autorités mozambicaines de prendre des mesures concrètes et énergiques afin de prévenir la rébellion islamiste et de protéger tous les habitants de la province de Cabo Delgado; craint sérieusement que les rebelles ne bénéficient d'un soutien croissant parmi les organisations terroristes régionales et internationales; relève à cet égard que la situation ressemble malheureusement à celle d'autres régions, comme le Sahel et la Corne de l'Afrique;

4. souligne que, si la rébellion n'est pas arrêtée, elle pourrait s'étendre et se propager aux pays voisins, menaçant la stabilité régionale; rappelle dans ce contexte la nécessité d'une stratégie efficace et viable tant pour le gouvernement national que pour les acteurs régionaux et internationaux;

5. signale au gouvernement mozambicain qu'il lui incombe de traduire en justice, dans le cadre de procès équitables, toutes les personnes soupçonnées de mener une activité terroriste; invite le gouvernement mozambicain à lancer une enquête indépendante et impartiale sur le recours à la torture et les autres violations graves dont sont accusées ses forces de sécurité dans la province de Cabo Delgado; rappelle que le Mozambique est partie au PIDCP, à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à la convention des Nations unies contre la torture, qui interdisent la torture, les autres mauvais traitements et la privation arbitraire de vie;

6. souligne l'importance de la protection des droits des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des militants et de tous ceux qui exercent simplement leurs droits fondamentaux et expriment leur opinion sur des questions d'intérêt général; demande aux autorités mozambicaines de mener une enquête impartiale sur tous les cas présumés de vandalisme contre les médias d'information ou d'atteinte à la liberté d'expression, et sur toutes les accusations de harcèlement et d'intimidation de journalistes;

7. prie les autorités mozambicaines de veiller à la défense de la démocratie et des droits de l'homme, à la bonne gouvernance locale et au rétablissement effectif de l'état de droit dans le nord du Mozambique; rappelle que le respect du droit humanitaire international et des libertés démocratiques est également essentiel pour la réussite de l'accord de paix définitif signé en 2019 entre le Front de libération du Mozambique (Frelimo) et la Résistance nationale du Mozambique (Renamo);

8. insiste sur l'importance de mener les réformes nécessaires si l'on veut répondre correctement aux besoins de la population mozambicaine et leur éviter de devenir des cibles propices à la radicalisation; souligne en particulier qu'il est urgent de créer des emplois et d'offrir des perspectives à la population de la province de Cabo Delgado, surtout aux jeunes; insiste également sur la nécessité de s'efforcer d'éliminer certaines causes profondes du terrorisme, comme l'insécurité, la pauvreté, les violations des droits de l'homme, l'inégalité, l'exclusion, le chômage, la dégradation de l'environnement, la corruption et le détournement de fonds publics ainsi que l'impunité, ce qui contribuerait considérablement à l'élimination des organisations terroristes;

9. souligne qu'il faut veiller à ce que toutes les interventions militaires dans la région protègent, respectent et défendent les droits de l'homme; encourage les autorités mozambicaines à collaborer avec les organisations régionales et internationales, les associations de la société civile et les groupes de proximité et à soutenir leur travail, afin de mettre en place des initiatives de consolidation de la paix qui promeuvent des contacts, un dialogue, une réconciliation et une coexistence pacifiques entre toutes les parties en présence; déplore le recours à des forces de sécurité privées dans ce conflit, qui font peser une charge financière supplémentaire sur le pays et agissent sans aucun contrôle international;

10. constate avec inquiétude la dégradation de la situation des personnes déplacées à l'intérieur du Mozambique; demande à l'Union européenne et à ses États membres de coopérer étroitement avec la CDAA et ses États membres afin de résoudre la crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver dans la région et de mettre au point un plan d'action efficace;

11. incite le gouvernement mozambicain à collaborer ouvertement avec les institutions internationales, telles que les rapporteurs spéciaux des Nations unies, à autoriser la venue dans le pays d'enquêteurs et d'observateurs indépendants travaillant dans le domaine des droits de l'homme, et à bien analyser les besoins humanitaires de la population de la province de Cabo Delgado, afin de lui apporter l'aide nécessaire; estime en outre qu'il convient de protéger les victimes de violences au moyen d'un plan de secours qui leur permette de poursuivre leur vie;

12. est d'avis qu'une meilleure coordination des efforts régionaux et internationaux est nécessaire si l'on veut répondre aux crises sécuritaires et humanitaires qui affectent la province de Cabo Delgado et, en particulier, faire face aux menaces transfrontalières comme la rébellion terroriste, l'insécurité alimentaire, le déplacement interne de personnes et la contrebande; invite donc le Service européen pour l'action extérieure à apporter davantage de soutien à la CDAA et à l'Union africaine en vue d'une solution pacifique et durable;

13. remarque que l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la CDAA, doté d'une unité multinationale de combat contre les situations graves de rébellion, devrait assurer un rôle actif de premier plan dans la gestion de ce conflit, qu'il devrait condamner à brève échéance, tout en soutenant les autorités mozambicaines à plus long terme et en les encourageant à mener de nouvelles réformes promouvant la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, conditions préalables à la stabilité, à la paix et au développement;

14. réaffirme que l'Union européenne est prête à discuter avec le Mozambique afin de définir des options efficaces pour mettre en œuvre l'aide européenne, compte tenu des caractéristiques complexes de la situation régionale; invite le gouvernement mozambicain à se montrer plus ouvert à ce dialogue et à la coopération avec l'Union européenne et la CDAA; encourage à cet égard la coopération entre les autorités mozambicaines et la société civile à tous les niveaux dans la recherche d'une solution associant tous les acteurs concernés et répondant de toute urgence aux besoins des plus vulnérables;

15. demande à Josep Borrell, vice-président de la Commission / haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux États membres de l'Union européenne de continuer à suivre de près la situation et d'accroître leur soutien aux autorités nationales et régionales; se réjouit à ce propos des conclusions du Conseil du 22 juin 2020, mais insiste pour qu'une action diplomatique plus poussée soit mise en place, notamment de la part des États membres qui entretiennent une relation historique et amicale avec le Mozambique, pour souligner la nécessité d'agir de toute urgence dans ce dossier, qui présente des aspects sécuritaires et humanitaires d'ampleur régionale, et pour attirer l'attention du gouvernement sur les conséquences géopolitiques d'une absence de réponse régionale et internationale coordonnée;

16. espère que la nouvelle stratégie de l'Union pour l'Afrique, une fois qu'elle sera effectivement en place, contribuera à l'intensification de la coopération entre l'Union et l'Afrique, sur la base d'un partenariat d'égal à égal à l'échelle continentale; souhaite que les deux partenaires collaborent pour améliorer la situation économique, sociale, sécuritaire et en matière de droits de l'homme dans des pays tels que le Mozambique;

17. estime que le prochain cadre financier pluriannuel tiendra dûment compte, dans son volet sur la politique européenne pour l'Afrique, des derniers événements au Mozambique et de leurs conséquences socio-économiques; souligne que la population du Mozambique, souvent frappée par des inondations et d'autres catastrophes naturelles, devrait recevoir toute l'aide et le soutien humanitaires qu'il est possible de lui apporter;

18. croit que le prochain sommet UE-Afrique constituera une excellente occasion de mieux aborder cette tragédie humanitaire et que l'Union pourra accroître son soutien aux organisations régionales et continentales;

19. rappelle les engagements en matière d'aide internationale qui ont été pris lors de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Beira les 30 mai et 1er juin 2019, lors de laquelle l'Union européenne a promis 200 millions d'euros au titre du soutien à la relance; enjoint à l'Union européenne et à ses États membres d'honorer pleinement ces engagements; souligne que la reprise à long terme ne peut découler que d'un développement économique durable et ne laissant personne de côté; souhaite donc que l'Union européenne soutienne les efforts déployés par le Mozambique pour stabiliser son économie, créer des emplois, favoriser la compétitivité rurale, veiller à associer tous les acteurs pertinents et préserver l'environnement;

20. salue le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI, qui constitue un pas dans la bonne direction pour aider le Mozambique à lutter contre les répercussions économiques de la COVID-19; prie l'Union et ses États membres de donner davantage au FMI; demande au FMI d'étudier d'autres solutions pour accroître les ressources dont dispose le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, par exemple puiser dans ses propres réserves existantes; rappelle que les contributions à ce fonds ne doivent en aucun cas se substituer à l'aide publique au développement;

21. juge particulièrement important que la population locale, notamment dans les provinces les plus pauvres du pays, profite de l'exploitation des ressources naturelles qui s'y trouvent; invite le gouvernement à répartir équitablement les revenus issus des projets d'exploitation entre des projets locaux de développement, tout en respectant des normes environnementales et sociales élevées;

22. rappelle que la population du Mozambique, chrétienne comme musulmane, connaît une coexistence pacifique ancienne; se déclare convaincu que ce modèle de tolérance et de solidarité se maintiendra malgré les attentats terroristes islamistes;

23. souligne qu'il est crucial d'accorder la priorité à l'éducation et de stimuler le développement rural afin de lutter contre la radicalisation, en particulier chez les jeunes dans les zones rurales;

24. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission / haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au gouvernement et au parlement du Mozambique, ainsi qu'aux membres et aux dirigeants de la CDAA et de l'Union africaine.